

**Forums multi-intervenants sur le gouvernement ouvert des pays membres du  
Partenariat pour un gouvernement ouvert : leçons et recommandations à  
l'intention du Canada**

**Par : Mary Francoli, Ph. D.**

Doyenne associée et directrice, Collège d'affaires publiques Arthur Kroeger  
Université Carleton  
[mary.francoli@carleton.ca](mailto:mary.francoli@carleton.ca)

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                          | <b>3</b>  |
| <b>Objectif .....</b>                              | <b>3</b>  |
| <b>Méthodologie.....</b>                           | <b>4</b>  |
| <b>Limites .....</b>                               | <b>5</b>  |
| <b>Constatations .....</b>                         | <b>6</b>  |
| Noms et modèles .....                              | 6         |
| Composition .....                                  | 7         |
| Recrutement et sélection des membres.....          | 7         |
| Fréquence des réunions .....                       | 8         |
| Responsabilités.....                               | 8         |
| Intégration .....                                  | 9         |
| <b>Conclusions et recommandations.....</b>         | <b>10</b> |
| <b>Ressources .....</b>                            | <b>12</b> |
| Recherches et documents d'orientation du PGO ..... | 12        |
| Mandats de FMI.....                                | 12        |

## Introduction

L'adoption d'une approche de collaboration pour la gouvernance est à la base de la vision et des principes qui guident le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Les premiers *Articles de gouvernance* du PGO définissent les exigences en matière de participation et de cocréation que les membres doivent respecter lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs plans d'action pour un gouvernement ouvert<sup>1</sup>. En 2017, le PGO a adopté les *Normes de participation et de cocréation* afin de faciliter la participation de la société civile et la création conjointe avec celle-ci à toutes les étapes du cycle du PGO. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un plan d'action national (PAN) et de la mise en œuvre et de l'évaluation de celui-ci. Tous les membres du PGO sont tenus de respecter ces normes. Elles visent à accroître le niveau d'ambition à l'égard des engagements en matière de gouvernement ouvert et la qualité de la participation au cours d'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans d'action présentés au PGO. Les normes font désormais partie des *Articles de gouvernance* du PGO.

Les *Normes de participation et de cocréation* exigent de chaque pays membre qu'il mette en place un forum multi-intervenants (FMI) pour surveiller le processus du PGO. Le FMI doit à tout le moins :

- se réunir quatre fois par année;
- accepter les commentaires et la représentation de tout membre de la société civile ou de tout autre intervenant dans le cadre du processus du PAN;
- offrir des possibilités de participation à distance pour au moins quelques réunions et événements afin d'assurer l'inclusion des groupes incapables d'y assister en personne;
- organiser des séances d'information et de sensibilisation destinées aux intervenants concernés afin de les informer du processus du PGO.

Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI) du PGO, l'organe indépendant chargé d'évaluer le rendement des membres et la conformité de ceux-ci aux processus du PGO, recueille certaines informations sur les FMI. Cela dit, il reste encore beaucoup à apprendre sur les FMI dans le contexte du PGO pour s'assurer de réaliser pleinement la vision de collaboration du Partenariat.

## Objectif

L'objectif général de cette étude est d'en savoir plus sur les FMI dans le contexte du PGO. Plus précisément, l'étude vise à rendre compte de la composition, de la sélection et du fonctionnement des FMI mis sur pied par l'ensemble des membres du PGO. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) pourra ainsi mieux connaître comment le FMI canadien se compare aux autres et peut-être même découvrir des possibilités de changements futurs et en apprendre davantage sur les éléments à prendre en considération. Il s'agissait pour le chercheur d'obtenir en particulier de l'information concernant l'intégration des nouveaux membres.

---

<sup>1</sup> *Articles de gouvernance* du PGO, obtenus à l'adresse [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/OGP\\_Articles-of-Governance\\_2019.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/OGP_Articles-of-Governance_2019.pdf) (en anglais) le 12 avril 2022.

Le présent rapport contient un aperçu de la méthodologie utilisée pour recueillir l'information et les données sur les FMI, des limites et des résultats de l'étude, et, en fin de compte, des conclusions et des recommandations sur les changements futurs à apporter au FMI canadien, les possibilités de participation au PGO et les questions nécessitant une étude plus approfondie.

## Méthodologie

Afin de réaliser l'objectif de l'étude, une méthode mixte a été utilisée. Une grande partie des données a été recueillie à l'aide d'une approche de recherche documentaire. Les 76 membres nationaux du PGO font partie de l'étude.

La recherche documentaire comprend des rapports et des données du PGO et du MEI du PGO. Les rapports du MEI contiennent des données qualitatives sur les FMI et les possibilités de participation civique à tous les processus du PGO. Ceux-ci ont été utilisés pour produire un jeu de données regroupant les éléments suivants :

- existence d'un FMI;
- inactivité, suspension et démarche contraire au processus du PGO;
- nombre de membres du FMI;
- répartition des membres du FMI (c'est-à-dire gouvernementaux et non gouvernementaux);
- processus de recrutement et de sélection des membres du FMI;
- processus d'intégration;
- fréquence des réunions du FMI;
- existence d'un répertoire;
- responsabilités et mandat;
- notes concernant le nom et le modèle.

Les documents du MEI couvrent la période de 2016 à 2021. Ils comprennent différents types de rapports (conception, mise en œuvre, fin de mandat, hybride, transitoire), car le MEI a actualisé ses produits au cours de cette période. Il convient de noter que l'expérience par rapport au PGO varie d'un membre à l'autre. Certains mettaient en œuvre leur premier PAN et d'autres travaillaient à l'élaboration de leur cinquième.

Sur les 76 pays inclus, 16 n'ont pas fait l'objet d'une étude en profondeur, car tous les rapports du PGO ont été rédigés en espagnol. Le tableau 1 présente l'état des données du FMI relatives aux 60 pays restants.

|   |    |
|---|----|
| Preuve évidente de l'existence d'un FMI     | 37 |
| Preuve de participation, mais FMI peu clair | 8  |
| Pas de FMI clair                            | 8  |
| Membres inactifs/ suspendus/ en pause       | 5  |
| Nouveau PAN/ Pas de rapport disponible      | 2  |

|       |    |
|-------|----|
| Total | 60 |
|-------|----|

Comme le montre le tableau 1, 37 des 60 (environ 62 %) membres nationaux du PGO ayant fait l'objet d'une étude approfondie disposaient d'un FMI identifiable. Ce chiffre passe à 45 sur 60 (75 %) si la définition d'un FMI est utilisée de manière plus souple pour inclure des éléments probants de participation civique en dehors d'une structure officielle. Ces résultats correspondent à peu près aux données du PGO<sup>2</sup>. D'autres résultats concernant les 45 membres disposant d'un FMI ou de structures de participation sont présentés plus loin dans le présent rapport. Les pays pour lesquels il n'y avait aucune preuve évidente de l'existence d'un FMI ou aucun rapport disponible, ou lorsque le membre était inactif, suspendu ou en pause (comme dans le cas de l'Ukraine), n'ont pas fait l'objet d'une étude en profondeur.

Il a également été possible d'obtenir les mandats de certains FMI et de les utiliser pour compléter l'information sur les points susmentionnés. Les liens vers les mandats en question sont compris dans la section des ressources à la fin du présent rapport.

Outre la recherche documentaire, cette étude comprend des séances d'information et des entrevues non structurées qui ont été réalisées avec le personnel du PGO et les membres des FMI de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Les séances d'information avec le personnel du PGO ont permis d'obtenir un aperçu du niveau de connaissances et de la disponibilité des données au sujet des FMI au sein du PGO. Les entrevues avec les membres des FMI ont été menées spécifiquement pour obtenir un aperçu des pratiques d'intégration. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été des cas utiles en tant qu'autres membres du Commonwealth. Ces pays ont également des FMI qui ont été actifs pendant plusieurs cycles et qui ont connu un roulement de membres.

Les séances d'information ont été animées avec les personnes suivantes :

[Expurgé]

La planification, la recherche et la rédaction du présent rapport ont eu lieu du mois de février au 29 avril 2022.

## Limites

Certaines limites ont été rencontrées dans le cadre de l'étude en ce qui a trait aux documents utilisés pour la recherche. Le MEI est en train de se moderniser et a modifié ses rapports. De ce fait, différents types de rapports ont été pris en considération dans le cadre de l'analyse. Certains ont permis d'obtenir plus de détails sur les FMI que d'autres. Le niveau de détail et la qualité des rapports varient également selon les chercheurs nationaux qui travaillent avec le MEI, les données dont ils disposent et leur style de rédaction. Dans certains cas, peu de détails étaient disponibles, ce qui a entraîné des lacunes dans les données. Ainsi, le présent rapport ne présente

---

<sup>2</sup> Rapport intitulé Signes vitaux du PGO – 10 ans de données en revue, obtenu à l'adresse [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/11/Vital-Signs\\_Executive-Summary\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/11/Vital-Signs_Executive-Summary_FR.pdf) le 12 avril 2022.

pas de quantification active des pratiques des membres du PGO et utilise un langage qui vise simplement à mettre en évidence les tendances. Il convient de noter que même si le jeu de données produit présente des lacunes, il s'agit du premier du genre.

Le petit nombre d'entrevues réalisées avec les membres des FMI pose également des limites. Les entrevues ne faisaient pas partie de la portée initialement proposée pour ce projet, mais elles ont été jugées nécessaires en raison du manque d'informations sur l'intégration dans les documents existants. Cela dit, les quelques entrevues réalisées ont permis d'obtenir de l'information importante à prendre en considération.

Enfin, il convient de noter que le projet ne prévoyait pas d'évaluation approfondie du FMI canadien ni d'entrevues avec ses membres actuels ou anciens, ce qui a également limité la capacité à formuler des recommandations de changement très précises et en fonction du contexte.

## Constatations

Malgré les lacunes dans les données existantes, il est possible de dire sans aucun doute que les FMI varient considérablement d'un membre à l'autre du PGO. Cette section met en évidence certaines des différences constatées en ce qui a trait aux noms et aux modèles utilisés, à la composition, au recrutement et à la sélection des membres, à la fréquence des réunions, aux responsabilités et à l'intégration.

### Noms et modèles

Les membres du PGO utilisent une variété de noms pour identifier leur FMI. Peu d'entre eux sont explicitement appelés « Forum multi-intervenants ». Les noms « Forum pour un gouvernement ouvert » ou « Comité directeur pour un gouvernement ouvert » sont plus courants.

Dans la plupart des cas, comme au Canada, les FMI sont quelque peu des groupes spéciaux et extrajudiciaires, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de cadre juridique établissant le groupe ou prévoyant ses fonctions. La plupart des FMI fonctionnent plutôt davantage de manière non officielle, par le biais de mandats qui définissent leur mission, la sélection des membres, les procédures et d'autres « règles du jeu ». Cette structure plus informelle présente des avantages indéniables. Par exemple, elle offre une certaine souplesse d'adaptation. En revanche, les arrangements non officiels ne garantissent pas la pérennité du forum et son existence peut être compromise par un manque de participation. Le Sri Lanka, par exemple, disposait d'un forum, mais celui-ci est devenu inactif. En Géorgie, les organisations de la société civile (OSC) se sont retirées du forum pendant la période de mise en œuvre du PAN du pays.

Dans certains cas, les FMI sont plus structurés et sont établis par une loi ou un décret. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une plus grande stabilité et d'un éventuel pouvoir d'influence plus important<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Le document Conception et gestion d'un forum multi-intervenants dans le cadre du PGO offre une vue d'ensemble des avantages et des inconvénients des différents modèles de conception de forum (voir les ressources).

En ce qui concerne le modèle, bon nombre de FMI ressemblent à celui du Canada en ce sens qu'il s'agit d'un groupe composé de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. Toutefois, d'autres suivent davantage un modèle « configuré en étoile », dans lequel un FMI centralisé de plus petite taille mène ses activités de concert avec une série de groupes de travail thématiques. La composition des groupes est généralement plus ouverte. Ce modèle mérite d'être examiné de façon plus approfondie. Il facilite la participation d'un large éventail d'acteurs non gouvernementaux, car les intervenants peuvent participer à des séances thématiques mieux adaptées à leurs intérêts, ce qui peut aider à atténuer les problèmes liés aux attentes non satisfaites et permettre au petit groupe de membres des FMI de se concentrer sur les questions liées au processus et à la planification du PGO.

Dans certains modèles, les membres gouvernementaux partagent la responsabilité de la prise de décision avec les membres non gouvernementaux. Dans d'autres cas, le FMI et les intervenants non gouvernementaux participants sont purement des groupes de consultation, le pouvoir de décision finale revenant aux membres du gouvernement.

## Composition

La taille des FMI varie considérablement d'un pays membre du PGO à l'autre. Le plus petit, soit celui de l'Indonésie, ne compte que quatre membres. Le plus grand, soit celui de la Lituanie, compte 224 membres. Dans ce cas, le FMI est ouvert à toute personne souhaitant y adhérer. Il agit à titre de bassin de spécialistes des questions liées à la transparence gouvernementale, mais n'a pas de pouvoir de décision. L'Italie dispose d'un format ouvert similaire qui comprend des centaines d'acteurs non gouvernementaux. Le FMI canadien, qui compte douze membres, se situe du côté des plus petits, seuls huit autres FMI au sein du PGO ayant un nombre inférieur de membres, du moins en ce qui concerne les FMI pour lesquels il a été possible d'avoir accès à des données sur la composition.

La plupart des FMI visent la parité entre les membres gouvernementaux et non gouvernementaux, ce qui peut être attribuable en partie au fait que le MEI vérifie particulièrement la parité à l'aide d'un code. Au Canada, le nombre de membres gouvernementaux n'est pas égal à celui des membres non gouvernementaux. En effet, il compte huit membres de la société civile et quatre membres du gouvernement. C'est tout à fait inhabituel. Seuls l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et le Royaume-Uni ont des FMI comptant un plus grand nombre de représentants non gouvernementaux. Dans le cas de l'Italie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, le terme « FMI » est utilisé de manière assez vague, car la participation du gouvernement est pratiquement inexistante. Dans certains cas, comme en Arménie, en Indonésie, en Jordanie, au Monténégro, en Papouasie–Nouvelle-Guinée et en Serbie, les membres gouvernementaux sont plus nombreux que les membres non gouvernementaux.

## Recrutement et sélection des membres

La recherche documentaire a donné lieu à moins de données sur le recrutement que sur la composition. Les rapports du MEI indiquent si la sélection des membres est transparente, mais dans de nombreux cas, il y a peu d'informations détaillées sur le processus de recrutement et de

sélection des membres. Au Canada, les membres de la société civile peuvent soit se nommer eux-mêmes ou être nommés. Le mandat n'indique pas clairement s'il doit y avoir un appel ouvert lorsqu'il y a des postes vacants ou si les nominations peuvent avoir lieu à n'importe quel moment. Il n'y a pas de processus ou de critères de sélection clairs pour les membres du gouvernement, au-delà du fait que deux d'entre eux proviendront du Conseil du Trésor et deux autres d'autres ministères.

Le même manque de transparence concernant la sélection des membres du gouvernement existe dans l'ensemble des membres du PGO. La priorité est dans une large mesure accordée à la sélection des membres non gouvernementaux, qui comprend plus d'informations détaillées. Dans la grande majorité des cas, les membres non gouvernementaux sont les seuls responsables de la sélection des nouveaux membres. Dans certains pays, aucune sélection n'est requise et toutes les parties non gouvernementales intéressées sont autorisées à participer.

### Fréquence des réunions

Le MEI évalue la fréquence des réunions et, selon les directives du PGO, les FMI doivent se réunir au moins une fois par trimestre. La plupart des FMI s'efforcent de se réunir tous les trimestres, mais en réalité, bon nombre d'entre eux se réunissent beaucoup moins souvent. Il convient de noter que tous les rapports utilisés pour obtenir les données de cette étude couvrent une période qui comprend la pandémie de COVID. Il va sans dire que la pandémie a eu une incidence documentée sur le travail des FMI et sur la fréquence des réunions. Si certains ont pu se réorienter et continuer à fonctionner en ligne, d'autres ont eu plus de mal à le faire.

Tout comme le Canada, le Burkina Faso et le Portugal prévoient la tenue de réunions une fois tous les deux mois. Le FMI de Sierra Leone est censé se réunir tous les mois. Tous les autres FMI, pour lesquels il a été possible de trouver des documents, se réunissent tous les trimestres ou moins fréquemment. L'Italie est une exception intéressante. Son FMI ne se réunit en plénière qu'une fois par an, mais ses groupes de travail tiennent des réunions tous les deux mois.

### Responsabilités

Les FMI qui disposent d'informations sur les responsabilités ou les fonctions du groupe ont tendance à faire des déclarations générales sur la facilitation du processus du PGO dans le pays, et la facilitation de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du PAN. À certains égards, cette façon de faire correspond en partie aux *Normes de participation et de cocréation* du PGO. Toutefois, dans la pratique, les responsabilités semblent varier considérablement d'un FMI à l'autre.

Dans certains cas, le FMI n'est pas utilisé d'emblée, en particulier, semble-t-il, pendant l'étape de mise en œuvre du PAN. Les rapports du MEI font souvent état d'une participation qui se limite à la transmission d'informations au FMI sur l'état d'avancement des efforts de mise en œuvre des différents engagements. Il arrive souvent que l'évaluation du MEI des efforts de participation civique diminue sur l'ensemble du spectre de l'International Association for Public Participation Association (IAP2), la norme utilisée pour mesurer la participation, pendant la période de mise en œuvre d'un PAN.

Dans d'autres cas, les FMI jouent un rôle clé pour ce qui est d'accroître la sensibilisation au PGO et de favoriser la participation des citoyens aux consultations. Les FMI qui suivent un modèle de « configuration en étoile », c'est-à-dire un modèle qui comprend un FMI centralisé et d'autres groupes de travail thématiques, ont une plus grande portée et de plus grandes possibilités de participation. Là encore, le rôle du FMI semble être plus clair et les groupes plus actifs pendant l'étape d'élaboration du PAN.

## Intégration

L'intégration est un élément important dans un FMI bien géré. Toutefois, outre le fait que le matériel d'intégration des nouveaux membres doit être disponible<sup>4</sup>, le PGO ne fournit pas beaucoup de consignes sur les bonnes pratiques en matière d'intégration. En effet, il y a ici un manque de connaissances qui pourrait être comblé au moyen de l'apprentissage par les pairs au sein du PGO. Il s'agit d'un point que le Canada pourrait présenter aux fins de discussion lors de futurs événements du PGO, par exemple, la Semaine du gouvernement ouvert, un sommet mondial du PGO ou un sommet régional.

Selon le mandat du FMI canadien, « les nouveaux membres reçoivent l'information nécessaire ainsi qu'une formation afin d'assurer une compréhension et des attentes communes, ce qui comprend un appel prévu avec les nouveaux membres »<sup>5</sup>. Bien qu'il s'agisse d'un signe d'acquiescement plus explicite de l'intégration que celui relevé dans d'autres pays membres du PGO, ce n'est pas assez précis.

Seuls deux autres membres du PGO ont mentionné l'intégration ou la formation dans leur mandat. La Côte d'Ivoire indique que des séances de formation seront offertes aux membres qui vont mener des consultations. Le manuel du comité directeur du Maroc indique que les membres sortants assureront le transfert des compétences aux nouveaux membres, mais ne précise pas comment ce sera fait. Compte tenu de ce manque d'informations, des entrevues ont été menées avec des membres des FMI de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie afin de fournir un point de départ un peu plus solide sur lequel pourront s'appuyer de futures études qualitatives.

Il est important de noter que, bien que le MEI ait indiqué que la Nouvelle-Zélande disposait d'un FMI sous la forme de son groupe consultatif d'experts (GCE), les membres de ce groupe ne considèrent pas leur groupe comme un véritable FMI. À l'exception d'un représentant du gouvernement, ce FMI ne comprend que des membres non gouvernementaux et n'a qu'une fonction consultative. [Expurgé], a déclaré qu'il n'y avait pas eu d'intégration officielle jusqu'à ce que quatre nouveaux membres du GCE se réunissent et demandent une certaine forme

---

<sup>4</sup> Conception et gestion d'un forum multi-intervenants du PGO, rapport obtenu à l'adresse <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/Multistakeholder-Forum-Handbook.pdf> le 12 avril 2022.

<sup>5</sup> Canada, mandat du FMI, obtenu à l'adresse <https://opencanada.blob.core.windows.net/opengovprod/resources/4ca892b6-a206-4608-aef2-5ee89df5633e/mandat-fmi.pdf?sr=b&sp=r&sig=INiV4cvDdon2CiZ4AMGxd1NPd1sjT4AcAFnRJ9ewy1Q%3D&sv=2015-07-08&se=2023-04-11T19%3A08%3A38Z> le 10 avril 2022.

d'intégration. Ils ont par la suite reçu une documentation officielle décrivant le fonctionnement du PGO. D'après lui, il y a eu une forte rotation du personnel de la fonction publique et aucune intégration claire pour le représentant de la fonction publique au sein du GCE. Dans certains cas, ils se sont adressés aux membres du GCE pour obtenir des informations.

En l'absence d'activités d'intégration officielles, certains membres du GCE ont pris l'initiative d'élaborer leur propre orientation de manière très informelle, c'est-à-dire que les membres actuels du GCE ont invité les nouveaux membres à souper. Les membres se sont rencontrés de manière informelle en dehors des réunions prévues du GCE.

Une entrevue a également été réalisée avec [Expurgé], le FMI [Expurgé]. [Expurgé] participe au FGO depuis sa création. Il n'y a pas eu d'activités d'intégration pour la première série de membres. Cependant, les membres du FMI avaient déjà participé au PAN australien et possédaient donc de l'expérience à cet égard, en plus d'avoir certaines connaissances du PGO. Un tel niveau de connaissance minimise la nécessité d'une formation initiale approfondie.

Lorsque le FGO a recruté ses nouveaux membres, il a organisé un atelier d'une journée avec les membres sortants et entrants. Selon [Expurgé], cet événement a été utile, car il a permis aux nouveaux membres de poser des questions et de participer davantage au travail du FGO plutôt que de simplement lire la documentation.

En dehors de l'atelier de transition, [Expurgé] a souligné l'importance de veiller à ce que les nouveaux membres disposent d'informations de qualité. Si les référentiels exigés par le PGO sont bien faits, ces informations devraient être facilement accessibles. Cela dit, un dossier d'intégration comprenant, entre autres, des liens vers les informations pertinentes, les canaux de communication et les balises de médias sociaux les plus utilisées, servirait de guide de référence utile.

Fait important, les membres des FMI de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont souligné l'importance d'une participation préalable au processus national du PGO. Selon eux, cette participation leur a permis d'obtenir un contexte et une expérience utiles qui ont une incidence sur les besoins en matière d'intégration. Dans ce cas, moins d'informations sur le PGO et l'état d'avancement du PAN national sont nécessaires et les activités d'intégration peuvent porter principalement sur l'administration et la logistique du groupe. Vue sous cet angle, l'intégration peut être envisagée parallèlement à d'autres discussions sur la manière d'accroître la participation au PGO de manière plus générale.

## Conclusions et recommandations

Cette étude démontre que les FMI varient considérablement d'un membre du PGO à l'autre. Ce qui fonctionne pour un membre peut ne pas fonctionner aussi bien pour d'autres. Un fonctionnement efficace dépend de la manière dont le PGO a été mis en place dans un pays, des cadres juridiques disponibles pour institutionnaliser le PGO et de l'état de la société civile. La documentation existante limite notre compréhension des FMI, en particulier en ce qui concerne leurs activités d'intégration et de recrutement et d'autres aspects administratifs et logistiques qui peuvent ne pas être aussi visibles pour le public que le travail du FMI lui-même. Cela étant dit, la

définition initiale de la portée et la recherche proposées dans le présent document permettent de formuler quelques recommandations à prendre en considération.

1. Déterminer s'il existe une structure juridique qui pourrait donner au FMI une voix et un pouvoir plus officiels. Une structure juridique officielle ajoute un élément de formalité. Les rôles de participation sont clairs, de même que les règles visant la consignation et l'échange d'informations, ce qui permet de minimiser la pression sur les processus officiels d'intégration.
2. Examiner de manière plus approfondie le modèle et (ou) la structure du FMI et envisager un « modèle de configuration en étoile » dans lequel il y a un FMI centralisé composé de membres gouvernementaux et non gouvernementaux, et un certain nombre de groupes de travail ou de groupes thématiques. Dans un tel modèle, le groupe centralisé aurait certaines fonctions décisionnelles en ce qui a trait, entre autres, à la définition des thèmes pour les groupes de travail et à l'approbation des comptes rendus des réunions. Les groupes de travail, quant à eux, peuvent être ouverts plus largement aux non membres du FMI, mais rendre compte au FMI.
3. Définir clairement les rôles des membres du FMI, des OSC participantes non membres du FMI, des présidents, des coprésidents, des responsables des thèmes et de toute personne liée au FMI pour éviter que les attentes ne soient pas satisfaites. Il est notamment nécessaire de définir clairement les rôles décisionnels, les rôles consultatifs et les calendriers. Cette façon de faire peut contribuer à la cohésion du groupe, en plus de constituer un élément essentiel de la documentation d'intégration pour les nouveaux participants au FMI.
4. Utiliser le mandat d'apprentissage par les pairs du PGO pour susciter des discussions sur le fonctionnement des FMI et l'intégration. Le PGO ne fournit pas beaucoup de consignes sur les bonnes pratiques en matière d'intégration. En effet, il y a là un manque de connaissances qui pourrait être comblé par l'apprentissage par les pairs au sein du PGO. Il s'agit là d'un point que le Canada pourrait présenter aux fins de discussion lors de futurs événements du PGO, par exemple la Semaine du gouvernement ouvert, un sommet mondial du PGO ou un sommet régional.
5. Veiller à la disponibilité d'informations de qualité et à jour concernant le FMI et le processus du PGO.
6. Mener des recherches plus poussées qui prennent spécifiquement en considération les observations des anciens membres et des membres actuels du FMI canadien afin de permettre des recommandations de changement plus détaillées et propres au contexte.

## Ressources

Recherches et documents d'orientation du PGO

Articles de gouvernance du PGO, [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/OGP\\_Articles-of-Governance\\_2019.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/OGP_Articles-of-Governance_2019.pdf) (en anglais)

Rapport intitulé Signes vitaux du PGO, [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/11/Vital-Signs\\_Executive-Summary\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/11/Vital-Signs_Executive-Summary_FR.pdf)

Normes de participation et de cocréation du PGO, <https://www.opengovpartnership.org/fr/ogp-participation-co-creation-standards/>

Conception et gestion d'un forum multi-intervenants du PGO, <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/Multistakeholder-Forum-Handbook.pdf> (en anglais)

Manuel national du PGO : règles et directives pour les participants, <https://open-alliance-admin-assets.s3.eu-west-2.amazonaws.com/documents/openalliance6.pdf> (en anglais)

Trousse d'outils de participation et de cocréation du PGO (en cours de mise à jour), [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/05/OGP-Participation-Co-Creation-Toolkit\\_ARCHIVE.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/05/OGP-Participation-Co-Creation-Toolkit_ARCHIVE.pdf) (en anglais)

### Mandats de FMI

***\*Remarque : ce ne sont pas tous les documents qui sont en anglais ou en français. Un logiciel de traduction a été utilisé pour pouvoir lire les documents qui n'étaient pas en anglais.***

Australie : mandat du Forum pour un gouvernement ouvert, <https://ogpau.pmc.gov.au/sites/default/files/files/og-forum-terms-of-reference-280820.docx> (en anglais)

Georgie : Conseil de coordination interorganisations pour un gouvernement ouvert, [https://ogpgeorgia.gov.ge/upload/pages/38/FileManager/Eng\\_OGP-Council\\_Statute.pdf](https://ogpgeorgia.gov.ge/upload/pages/38/FileManager/Eng_OGP-Council_Statute.pdf) (en anglais)

Georgie : Forum du PGO de la Georgie, <https://ogpgeorgia.gov.ge/en/about-the-forum/> (en anglais)

Italie : Forum pour un gouvernement ouvert de l'Italie : voir l'annexe pour obtenir le mandat, <https://open.gov.it/wp-content/uploads/2016/10/2016-10-07-3rd-NAP-Italy-English-version.pdf> (en anglais)

République kirghize : mandat du Forum national pour un gouvernement ouvert, <http://ogp.el.kg/en/normative-acts> (ni en anglais ni en français)

Maroc : mandat pas accessible au public par voie électronique, mais il a été fourni au SCT.

Mandat de la Nouvelle-Zélande, <https://ogp.org.nz/assets/Resources/eap/expert-advisory-panel-terms-of-reference-1.pdf> (en anglais)

Portugal : statuts du FMI portugais, [https://ogp.eportugal.gov.pt/documents/48760/55198/AMA\\_Estatutos\\_RedeNacionalAdministracaoAberta\\_20181114.pdf/01cc597f-3e1f-03ce-78cf-54310ce22477](https://ogp.eportugal.gov.pt/documents/48760/55198/AMA_Estatutos_RedeNacionalAdministracaoAberta_20181114.pdf/01cc597f-3e1f-03ce-78cf-54310ce22477) (ni en anglais, ni en français)

Roumanie : mandat du FMI, <http://ogp.gov.ro/nou/wp-content/uploads/2020/12/MEMO-4.pdf>

Royaume-Uni : Manifeste du RGO 2018, <https://www.opengovernment.org.uk/resource/uk-ogn-manifesto-2018/> (en anglais)

États-Unis : Communauté de pratique interorganisations sur le gouvernement ouvert, <https://digital.gov/communities/open-gov/> (en anglais)